



DECISION N°1

A la suite d'un incident affectant le déroulement normal de l'épreuve spéciale N° 2 et impliquant les concurrents N° 37,38,47,36,27,52,41,48,39,50,51,53 les commissaires sportifs ont décidé d'attribuer à ces concurrents, les temps forfaitaires suivant :

37 :11m04s60
38 :11m18s80
47 :11m30s90
36 :11m38s90
27 :11m48s00
52 :11m49s00
41 :12m04s20
48 :12m22s30
39 :12m46s50
50 :13m02s70
51 :13m34s90
53 :13m40s00

POUR LE Rallye VHC : L'épreuve spéciale no 2 est annulée

Le collège des commissaires sportifs

Président Alain ROSSI

Membres Daniel BALDASSARI

Jean RASORI